

CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

(VERSION DU 25/06/2021)

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, OSMOS Group souhaite définir les engagements fondamentaux pris par ses fournisseurs et prestataires.

Le fournisseur et/ou le prestataire s'engage(nt) à respecter ce qui suit :

Respect des lois

- Se conformer aux lois et réglementations en vigueur.
- Coopérer pleinement avec les organismes gouvernementaux pour répondre aux exigences applicables.

Droits de l'Homme et conditions de travail

- Interdiction du travail forcé
 - Ne pas recourir à l'esclavage, au travail forcé ou obligatoire, ou à toute autre pratique relevant de l'asservissement ou du travail involontaire
- Interdiction du travail des enfants
 - Respecter la limite d'âge légal minimal d'admission à l'emploi définie par les conventions fondamentales n° 138 et 182 de l'OIT ;
- Clause de non-discrimination et de respect des employés
 - Promouvoir une égalité des chances et de traitement des employés indépendamment de la couleur de la peau, de la race, de la nationalité, de l'origine ethnique, de l'appartenance politique, de l'origine sociale, des handicaps, du sexe, de l'orientation et de l'identité sexuelle, de la situation familiale, des convictions religieuses ou de l'âge.
 - Refuser de tolérer tout traitement inacceptable des personnes, tels que des actes de cruauté mentale, de discrimination ou de harcèlement sexuel, notamment tous gestes, propos et contacts physiques revêtant un caractère sexuel, exercés sous la contrainte ou la menace, ou constituant des faits d'abus ou d'exploitation.
- Horaires de travail, salaires
 - Respecter l'ensemble des règles applicables en matière d'horaires de travail.
 - Payer des salaires équitables aux employés et respecter toutes les lois en vigueur en matière de salaires et de rémunération.

Santé et sécurité du personnel

- Mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain, à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire les risques et limiter les accidents du travail pouvant intervenir dans le traitement des tâches courantes d'un salarié ;

Environnement

- Conduire ses activités de manière à protéger la qualité environnementale des collectivités dans lesquelles se trouvent ses installations.
- Le cas échéant, réduire les risques liés au stockage et à l'utilisation de matières dangereuses.
- S'efforcer de minimiser la consommation d'énergie et de matériaux, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et de carbone dans le cadre de ses activités

Pratiques professionnelles équitables

- Ne pas être impliqué de quelque manière que ce soit dans aucun acte de corruption, d'extorsion ou de détournement de fonds, ni dans aucune forme de versement de pots-de-vin
- Mettre en place des procédures et des systèmes de management et de contrôle effectifs pour prévenir et empêcher
 - Le blanchiment d'argent;
 - Les conflits d'intérêt;
 - La fraude, la corruption et tout avantage pécuniaire ;
 - L'accès non autorisé à des données clients et/ou du personnel.

Vis-à-vis de ses fournisseurs et prestataires

- Faire raisonnablement tout son possible pour inviter ses fournisseurs et prestataires à respecter les principes énoncés dans cette présente charte.

Nous confirmons par la présente

- Que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de OSMOS Group
- Que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que leur non-respect pourra être considéré comme un manquement à nos obligations, de nature à entraîner, selon la gravité de ce non-respect, la résiliation du contrat et des commandes ;
- Que nous informerons par conséquent tous nos fournisseurs directs, et les encouragerons à suivre ces principes.

Date :

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant et fonction :

Signature et cachet de l'entreprise :